

## Contrôle continu : comment les proviseurs peuvent-ils s'emparer du...

8-11 minutes

Visant à conforter une égalité de traitement entre élèves, au sein d'un même établissement et entre établissements, le nouveau "projet d'évaluation" nécessite d'impulser une "forte dynamique, collective mais aussi individuelle" au sein des lycées, souligne l'IGÉSR Brigitte Hazard aux proviseurs de l'académie de Strasbourg, le 20 septembre 2021, dans le cadre de sa mission sur l'évaluation au lycée ([lire sur AEF info](#)). Écarts de notation, calcul des moyennes... Des clés ont été données pour animer les instances, appelées à une réflexion collective en vue d'harmoniser les pratiques.



La méthode d'élaboration du "projet d'évaluation" était au coeur d'un séminaire avec les proviseurs et proviseurs-adjoints de l'académie de Strasbourg (le 20 septembre 2021 à Strasbourg).  
Droits réservés - DR - Rectorat de Strasbourg

La prise en compte du contrôle continu dans l'évaluation finale du baccalauréat - et donc la constitution des moyennes - a été au coeur des échanges entre les personnels de direction alsaciens et l'IGÉSR Brigitte Hazard, lundi 20 septembre au lycée Rostand de Strasbourg. La chargée de mission sur le sujet entamait là une

série de déplacements en académies auprès des cadres de l'Éducation nationale.

Combien de notes faut-il au minimum pour calculer des moyennes (trimestrielle ou semestrielle), dans le cadre de la réforme du baccalauréat ? Un seuil obligatoire doit-il être mentionné dans le "projet d'évaluation" ? s'interrogent en particulier les proviseurs.

Le "côté représentatif" des moyennes

En réponse, Brigitte Hazard précise que le chiffre de trois notes au moins par trimestre figurant dans le [guide de l'IGÉSR sur l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves](#) a été donné à titre indicatif (1). "On parle de ce fameux seuil de trois par trimestre, ou de quatre par semestre. C'est très mathématique. Déjà, il ne peut y avoir qu'une note, sinon ce ne serait plus une moyenne. Deux notes, cela fait un peu juste pour faire une moyenne. Donc il a été dit un seuil de trois, qui paraît plausible et robuste", observe Brigitte Hazard. Et de poursuivre : "Mais ce n'est pas trois, c'est un minimum de trois. Après, on réfléchit en équipe, [pour définir] si on va plus loin."

En revanche, l'IGÉSR insiste sur "le côté significatif, robuste, représentatif" des moyennes (celles-ci étant entérinées par le conseil de classe). "D'une part, c'est représentatif par rapport à ce que l'on a enseigné. Les enseignants savent ce qu'ils ont enseigné, ce qui doit être acquis, et ce qu'ils doivent avoir vérifié au cours d'un trimestre. Et, 2e représentativité, ce travail doit être comparable entre les élèves d'un même groupe d'enseignement. Sinon, ce ne serait pas égal."

"Règles de calcul des moyennes", "questions relatives au temps" (temporalité de l'évaluation, fréquence, etc.), "règles relatives à la transparence", etc. : ce sont quelques-unes des "rubriques possibles" d'un projet d'évaluation, indique l'IGÉSR aux proviseurs chargés du pilotage de cette réflexion (2). "Que mettre dans un projet d'évaluation ? Je suis totalement incapable de vous donner un modèle. [...] Un projet, c'est fonction d'un état des lieux, dans son lycée. Qu'est-ce qui est commun, qu'est ce qui est très différent ? Quels sont les leviers, quels sont les freins ?"

Puis, d'autres questions se poseront, pour chacune des rubriques. "Jusqu'où peut-on aller, dans l'annonce des évaluations [aux élèves] ? Est-ce que dans le projet, on ne parle que des

évaluations certificatives ? Est-ce qu'on parle de la fréquence de ces évaluations, de leurs critères ? Les règles de calcul des moyennes : jusqu'où va-t-on ? Moi, je ne peux pas répondre. Je ne sais pas jusqu'où vous pouvez aller, parce que je ne connais pas vos équipes."

Un projet d'évaluation qui "va évoluer"

L'IGÉSR est revenue sur le rôle des personnels de direction dans le chantier d'évaluation, en énumérant notamment les "actions fortes" à mener au niveau de leur établissement (avec l'accompagnement des corps d'inspection). "Il s'agit d'impulser une dynamique", insiste Brigitte Hazard. "Les pratiques d'évaluation des enseignants sont très individuelles. En France, on n'ouvre pas beaucoup les portes des classes pour les collègues. Donc il y a une forte dynamique à développer, collective mais aussi individuelle. Lorsque nous posons la question aux enseignants : 'avez-vous des difficultés dans vos pratiques évaluatives ?', trois sur quatre répondent 'oui'".

Deuxième point, le projet d'évaluation : "Il faut l'organiser, le mettre en œuvre en année *n*. Mais, il va vivre plusieurs années. Il va aussi falloir évaluer le projet d'évaluation. Il s'agira de se demander à la fin de l'année où on en est, s'il a été efficace, si l'on a des choses à réguler. Donc, il va évoluer dans le temps".

Brigitte Hazard souligne que "ce projet re-questionne beaucoup de choses : le bulletin scolaire, les livrets scolaires, les dossiers de Parcoursup, la réussite au baccalauréat. Car on met aussi des moyennes pour les spécialités qui vont être regardées dans les dossiers Parcoursup et vont servir au moment du baccalauréat. Tous ces matériaux, qu'ils soient dans le 60 % [d'épreuves terminales] ou dans le 40 % [de contrôle continu], doivent être de qualité. Il faut veiller à la mise en cohérence de tous ces objets". Autre conséquence de ce projet : retravailler sur le règlement intérieur autour de l'obligation d'assiduité.

Quels contenus ?

Pour préparer ces projets d'évaluation "destinés aux élèves et aux familles", les équipes pédagogiques sont invitées à "se questionner" sur la série de "pistes" suivantes : les différents types d'évaluation ; les objectifs propres à chaque type d'évaluation ; les modalités, les critères et compétences visées ; les temps

d'évaluation diagnostique ; les principes qui prévalent à l'évaluation formative ; le cadre de l'évaluation sommative ; les temps d'évaluation organisés à l'échelle de l'établissement ; les questions d'évaluation dans l'optique de l'orientation ; l'harmonisation des pratiques d'évaluation (d'après la [note du service du 28 juillet 2021](#)).

Sur l'item "principes qui prévalent à l'évaluation formative", l'IGÉSR propose de réfléchir par exemple à la mise en place du droit à l'erreur (ne compter que les meilleures notes). "Des élèves nous le disent : 'certains enseignants nous mettent en situation de travail 3, 4 fois sur les mêmes compétences, et à la fin, ils prennent la meilleure réussite'. Ils aiment beaucoup cela. Ils disent aussi que tout le monde ne le fait pas, même dans une même discipline... Qu'est-ce qu'on garde [comme modalité], quelle est la meilleure solution ? Il faut que ce soit harmonisé."

"Le projet d'évaluation n'est pas une contrainte, c'est un levier dont il faut qu'on s'empare", poursuit Brigitte Hazard, tout en réfutant les allégations d'atteinte à la liberté pédagogique des enseignants ([lire sur AEF info](#)). "[D'après la loi d'orientation d'avril 2005], 'la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection'. Comme toute liberté, elle est cadrée", observe-t-elle.

*"Ce cadre donnera une meilleure qualité à la façon dont les enseignants évaluent."*

**B. Hazard**, IGÉSR.

"Qu'est-on venu perturber, avec le projet d'évaluation ?

L'enseignant va continuer à évaluer comme l'an dernier – avec ses outils, du sommatif, des grilles, des autoévaluations, etc. – mais simplement : deux, trois, dix, ou vingt enseignants vont se demander jusqu'où il faut aller pour que les élèves et leurs familles soient traités de manière égale. Cela ne remet pas en cause la liberté pédagogique ; au contraire, celle-ci s'exerce dans un cadre qui donnera une meilleure qualité à la façon dont les enseignants évaluent". L'objectif sera, en particulier, de questionner les différences de notation. "Parfois, deux enseignants d'histoire-géo peuvent avoir 4 points d'écart, tout le temps. Peut-être qu'ils n'ont

pas du tout la même recette de cuisine. Il faudra comparer, sur la même nature d'épreuves, s'ils ont des critères partagés".

Brigitte Hazard invite enfin à s'appuyer sur le guide de l'IGÉSR pour élaborer des "principes communs" d'évaluation, relevant notamment un passage. "Chaque élève sait sur quoi il sera évalué, connaît les attendus, les critères d'évaluation et retient de l'évaluation menée le degré d'acquisition atteint, ainsi que les éléments à travailler. [...] Cela constitue le retour informé indispensable pour progresser'. Si l'on se met déjà d'accord là-dessus dans un projet d'évaluation, on a fait un grand pas."